

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 24 février 2021**

Délibération n° 2021 – 24/02/2021 – 7

*Travaux de la commission FSDIE du 2 décembre 2020*

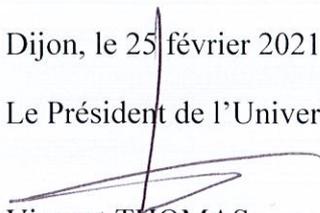
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 4 février 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 20 Membres représentés : 5 Total : 25	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 2</b>  <b>Suffrages exprimés : 23</b>  <b>Pour : 23</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 2 décembre 2020 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 25 février 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 2 décembre 2020*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Commission FSDIE du 02/12/2020**

N° Dossier	Asso nom en clair	Association (acronyme)	Montant dde subvention FSDIE	Dossier en report de la commission du	Titre du projet	Date début	Date fin	Avis commission	Montant accordé	Commentaire
20201202-7	association étudiants mesures physiques	AEMP	1 500,00		ça vibre en mesures physiques	10-sept.-20	10-juin-21	Report		Le dossier a été déposé hors délai, puisqu'il a été saisi après qu'ait commencé l'événement, contrairement à ce qu'indique le règlement de la commission. Puis, le montant de la subvention sollicitée est supérieur à 50 % qui est le plafond pour ce type de demande. Par ailleurs, il manque un budget prévisionnel, pièce pourtant obligatoire, il n'y a qu'une liste de courses, visiblement avec des montants arrondis, et sans justificatif de ces dépenses contrairement aux règles de dépôt des demandes de subvention. Aucun total, aucune recette n'est présenté. La commission ne peut pas statuer sans ce document obligatoire et s'inquiète de la gestion de l'événement. Dans les dépenses envisagées figurent des appareils qu'il serait sans doute possible d'emprunter (en composantes de l'uB) ou louer plutôt qu'acheter, pour des dépenses particulières et qui ne servent qu'à cet événement. Par ailleurs, parmi les documents administratifs, on relève aussi des irrégularités : le président de la demande ne figure pas dans la composition du bureau fournie, la déclaration à la préfecture date de 2016 alors que la composition du bureau date de 2018, or s'il y a eu changement à cette date, le récépissé de la Préfecture devrait aussi dater de 2018. Les statuts ne sont pas signés. La commission conseille à l'association de prendre connaissance ou relire le règlement de la commission FSDIE attentivement avant de déposer son dossier corrigé, et pour ses éventuelles futures demandes.
20201202-30	ISAT Sans Frontières	ISF	600,00		Participation 4aLpes	31-juil.-21	7-août-21	Favorable	600 sous réserve de fournir des justificatifs des dépenses de communication	La commission relève des efforts, sur les dépenses et sur les recettes. Il manque des devis pour la communication (250 € indiqués dans le budget prévisionnel, sans justificatifs fournis). L'association doit fournir au BVE avant le 16/12/20 les justificatifs de ces frais de communication pour permettre le versement de la subvention après le CA qui étudiera les travaux de la commission. Par ailleurs, elle attire l'attention sur les justificatifs qui sont adressés à des personnes et pas à l'association, ce qui est le cas de deux devis. L'association devra être vigilante, les factures doivent être réglées et donc adressées à l'association et non pas à des particuliers.
20201202-32	FÉDÉRATION ÉTUDIANTE DE BOURGOGNE INTER-ASSOCIATIVE	FEBIA	3 600,00		Projet Paniers légumes Étudiant solidaire	4-janv.-21	31-déc.-21	Favorable	3600	Il aurait été agréable d'avoir le détail de calcul (par mois, ou à l'année) et pas seulement le montant d'un panier seul et d'indiquer que l'association ne fasse pas de bénéfice sur l'opération. Un membre s'interroge : Quid du prix du panier si les autres subventions envisagées ne sont pas obtenues ? Enfin, concernant le lieu de livraison (salle Camille Claudel indiquée dans le dossier), il pourrait être intéressant de l'envisager sur le campus, en tenant compte des normes et règles à respecter en la matière, pour l'accessibilité pour les
20201202-33	Association des Etudiants en Culture et Education Formation	ACEF	500,00		Les Nuits Etudiantes au Consortium Museum	17-mars-21	18-mars-21	Favorable	500 sous réserve de fournir les devis qui manquent	Il manque des devis (ciné-cyclo, artistes) et la fiche d'engagement. L'association a indiqué au BVE avoir rencontré un problème technique pour cette dernière, ce qu'entend la commission compte tenu du confinement qui peut rendre difficile l'accès commun aux documents. Elle rend un avis favorable sous réserve de fournir les devis manquants avant le
20201202-35	Association des Etudiants en Culture, Education et Formation de l'Institut Universitaire Professionnalisé de Dijon	ACEF IUP	500,00		Adonis	1-déc.-20	2-avr.-21	Favorable	500	Le justificatif de dépenses des déplacements SNCF n'est pas le bon. Il s'agit d'un abonnement, qui ne concerne pas la période du projet et ne correspond pas au montant indiqué dans le budget prévisionnel. Il faudra être attentif à l'avenir pour la constitution des dossiers. Par ailleurs, l'association devra être vigilante pour l'établissement du bilan de cette action, et la tenue de sa comptabilité, plus généralement : ce sont les billets des trajets qui seront les justificatifs et les factures à la SNCF ne peuvent être obtenues que sous 2 mois maximum
20201202-40	Association Archéologique Universitaire de Bourgogne	AAUB	680,00		Découverte de l'archéologie en Île de France	13-mars-21	13-mars-21	Report	0	Le dossier est incomplet et donc reporté. Il n'y a pas de budget prévisionnel, seules les dépenses sont identifiées, mais il n'y a aucun total, aucune recette, ce n'est donc pas un budget prévisionnel. Ce document permettrait par ailleurs de connaître le coût de la sortie par étudiant, une information importante pour la commission.
20201202-43	ASSOCIATION DIJONNAISE POUR L'ACTION HUMANITAIRE	ADAH	780,27	7/10/2020	Semaines de l'Afrique	10-oct.-20	23-oct.-20	Favorable	780	Les questionnements de la commission émis à la dernière séance ont été satisfaits, le dossier est clair et la note explicative très appréciable.
20201202-50	Association des Étudiants de Transport et Logistique	AETL	2 856,70		Découverte de Malte et des activités Transport et Logistique à l'échelle internationale.	15-mai-21	20-mai-21	Favorable	2250	La commission salue les efforts des étudiants (récolte de fonds...) et l'intérêt pédagogique du contenu du voyage. Puis, le détail des calculs et la présentation des devis sont appréciés. Les membres relèvent cependant des incohérences dans les dépenses au niveau du nombre (13 ou 16). Attention, le FSDIE ne peut pas financer le voyage d'enseignant ou personnel, or 3 personnes au moins ne sont pas étudiants. Puis, elle note qu'un devis est adressé à un enseignant ou à l'IUT et non pas à l'association. Il faudra faire attention pour le règlement qui doit être réalisé par l'association, et la facture qui doit lui être adressée, et non pas à un particulier ou une composante, et plus généralement la tenue de la comptabilité et au moment du bilan. Un devis est incohérent. Pour ne pas pénaliser l'association en plaçant le dossier en report, car les commandes de billets d'avion et d'hébergement sont sans doute imminentes, tout en veillant au respect du règlement FSDIE qui ne peut en aucun cas financer le voyage d'enseignant ou personnel, elle décide de soustraire des calculs 3 personnes, et recalcule sur une base de 5100 € de dépenses. Les 50 % maximum allouables représentent donc 2250 €. Elle demande tout de même à l'AETL un éclaircissement sur les participants.
20201202-54	Junior Agence T2M	JA T2M	1 200,00		Atelier de Doublage	11-janv.-21	19-janv.-21	Favorable	1200	Dossier complet, clair. Intérêt pédagogique certain, complément aux enseignements très intéressant. La commission rend un avis favorable, bien que ce ne soit pas une initiative étudiante, avec une organisation menée par les étudiants puisque c'est un prestataire qui propose tout. Les étudiants auraient pu peut-être prendre plus en charge l'organisation

Total

9 12 216,97

8330

**CFVU du 4/02/2021 : Avis favorable à l'unanimité**